



**RAPPORT ANNUEL SUR LES RESULTATS DU PROJET DE
PROTECTION DES ENFANTS TRAVAILLANT DANS LES MINES
EN RDC**

« TUKINGE WATOTO »

PERIODE DU 1^{er} Avril 2018 au 31 Mars 2019

1	Titre du projet	Protection des enfants, des jeunes filles et garçons travaillant dans et autour des mines contre les violences sexo-spécifiques et exploitation en RDC « TUKINGE WATOTO »
2	Numéro du projet	P001954
3	Pays	République Démocratique du Congo
4	Nom du partenaire	International Planned Parenthood Federation Africa Region (IPPF AR) Senteu Plaza 3rd Floor Galana/ Lenana Road/PO Box 30234, Nairobi, Kenya Tel.: +254 204 90900 courriel: info@ippfaro.org web: www.ippfaro.org
5	Budget total	6.323,272 dollars Canadiens
6	Financement	Affaires Mondiales Canada
7	Durée du projet	5 ans (2017-2022)
8	Date de début	25/07/2017
9	Date de fin	30/06/2022
10	Période du Rapport	1 ^{er} Avril 2018- 31 mars 2019

Table de Matière

PRINCIPALES REALISATIONS A CE JOUR	5
DÉFIS	6
JUSTIFICATION	7
COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	9
CIBLES.....	10
RESULTATS OBTENUS ET PERFORMANCE	10
MODIFICATION DE LA THEORIE DE CHANGEMENT, CADRE LOGIQUE ET CADRE DE MESURE DE RENDEMENT.	15
LEÇONS APPRISES.....	15
MESURES CORRECTIVES PRISES LORS DU DEROULEMENT DU PROJET	16
ACTIVITES	17
GESTION DE RISQUES	31
GESTION DES OPERATIONS QUOTIDIENNES.....	31
PROBLEMES DE GESTION ET REDRESSEMENTS.....	31
L'EGALITE ENTRE LES GENRES	32
PLAIDOYER	32
STRATEGIE DE PERENNISATION	33
PLAN DE COMMUNICATION	34
PRIORITES POUR PROCHAINE ETAPES.....	36

LISTE DES ABREVIATIONS

ABEF-ND	Association Bien-Etre Familial-Naissances Désirables
ADE	Action D'aide au Developpement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMC	Ambassade du Canada
ANR	Agence Nationale des Renseignements
APS	Assistant Psychosocial
Cordaid	Catholic Organization Relief for Development Aid
CVC	Competence de vie Courante
DBC	Distribution a Base Communautaire
EKATA	Empowerment Knowledges and Transformative Action
EPSP	Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
FARDC	Forces Armees de la RDC
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
HPP	Humana People to People
IPPF	International Planned Parenthood Federation
IST	Infection Sexuellement transmissible
LIZADEEL	Ligue Zone Afrique pour la défense des droits des enfants et des élèves
MAECD	Ministere des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement
MOU	Memorandum of Understanding
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPJ	Officier de police Judiciaire
PF	Planification familial
PMOP	Plan de Mise en Œuvre du Projet
PMO	Plan de Mise en Ouvre des Operations
PNSR	Programme National de la Sante de la Reproduction
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	Republique Democratique du Congo
RECO	Relais communautaires
RECOPE	Réseau Communautaire de Protection des Enfants
RHA	Rebuilding Hope in Africa
ROI	Regalement d'ordre interieur
SIDA	Syndrome Immunodéficiencie Acquise
SSRAJ	Sante Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes
T	Trimestre
UNFPA	United Nations Population Fund / Fonds des Nations Unie Pour la Population
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immuno-Deficiencie Humaine

I. RESUME EXECUTIF

Le rapport annuel de projet TUKINGE WATOTO sur la deuxième année est un rapport consolidé de tout le partenaire qui décrit l'état d'avancement du projet et les résultats obtenus du 1^{er} Avril 2018 au 31 Mars 2019. La section 1 du présent rapport décrit les réalisations clés et les défis, contexte du projet est décrite à la section 2 la section 3 présente les points saillants des résultats obtenus et de la performance du projet, tandis la section 4 présente la portée et les Leçons apprises ; la section 5 est dédié aux opérations, tandis que la section 6 développe le thème transversal ; la section 7 et les prochaines étapes ainsi que les annexes.

Le projet de protection des enfants et jeunes âgés de 6 à 22 ans (TUKINGE WATOTO) est une initiative de l'IPPF Région Afrique et financé par Affaires mondiales Canada pour une valeur de 6.323,272 \$ CAD pour une durée de 5 ans (2017-2022).

L'objectif général est de sortir et/ou appuyer 25.000 enfants et jeunes âgés de 6 à 22 ans dont 50% de filles et 50% de garçons dans les régions minière de la République Démocratique du Congo préalablement identifier. Ce projet est mis en œuvre par un consortium de trois Organisations Non gouvernemental dont deux nationales congolaises (ABEF-ND et LIZADEEL) et une internationale (Cordaid).

Lancé en juillet 2017, ce projet est à sa troisième année de mise en œuvre. Les résultats de mise en œuvre des deux premières années sont progressifs nonobstant les contraintes identifier lors de la mise en œuvre et qui seront adressés au cours de l'an 3 afin de permettre l'atteinte de résultats escomptés. Tenant compte du fait que la première année a été celle de mise en place du système de gestion, le projet est entré dans sa phase opérationnelle durant la deuxième année (2018-2019). En effet sur une prévision de 6.250 enfants à identifier et appuyer par an, 4.611(73,78%). L'appui a consisté en accompagnement psychosocial, référencement vers les structures de prise en charge scolaire, socioprofessionnelle, en AGR et médicale. Sur 16 extrants ,15 ont été réalisés (93,75%) avec des taux dépassant parfois les 100% pour certain indicateur. Quant aux activités planifiées, le taux d'exécution est de 95,45% (sur un total de 22 activités, 21 ont été réalisées). Les indicateurs qualitatifs ne pourront être évalués qu'après une enquête CAP et une revue à mi-parcours du projet. Ces activités ne sont pas planifiées dans ce PTA.

Le plan de travail de la troisième année vise non seulement à combler les gaps de celui de l'An 2, mais aussi réaliser les activités prévues pour cette période.

Les principaux résultats du plan de travail de l'an 3 du projet, qui intègrent des approches sexospécifiques et adaptées aux enfants comprennent entre autres:

Le projet a trois résultats intermédiaires :

Résultat 1100 : Le gouvernement et les institutions locales assurent mieux la prévention de la violence et la protection des enfants et des jeunes, en tenant compte des différences sexospécifiques.

Résultat 1200 : Les familles et les collectivités adoptent des pratiques plus respectueuses des droits des enfants et des jeunes, de manière équitable pour les filles et les garçons.

Résultat 1300 : Les enfants et les jeunes participent davantage à des activités et à des services de protection et de prévention de la violence qui sont sexospécifiques et équitables.

I.1 PRINCIPALES REALISATIONS A CE JOUR

Après l'induction des partenaires ABEF-ND, Cordaid, LIZADEEL et des sous-traitants de Cordaid (RHA, HPP et ADE), un plan de travail a été élaboré et la stratégie de mise en œuvre consistant dans la planification des activités prioritaires en vue d'atteindre les résultats assignés pour l'année 1 du projet. Le Plan de mise en œuvre du projet (PMOP) a été élaboré pour l'année 1.

Le plan de suivi et évaluation des activités du projet a été élaboré et mis en place afin d'assurer la bonne marche des activités du projet. Des contacts et réunions de sensibilisation et d'information ont été organisés en faveur des autorités, leaders locaux et provinciaux, des sociétés et/ou exploitants miniers, enfants, jeunes, structures de la société et autres structures communautaires tels que les écoles, églises, structure de réinsertions, comités de jeunes et des femmes autour des sites miniers. Au total 10 réunions ont été organisées en concurrence d'une réunion par site. dont trois au niveau national et 9 dans les provinces.

L'objectif de ces contacts et réunions étaient de présenter et introduire le projet au près des parties prenantes afin de les impliquer dans le processus de mise en œuvre et suivi des activités du projet.

Le projet a identifié différentes lois et particulièrement la loi la plus intégratrice de ces mécanismes et mesures de protection de l'enfant notamment la Loi 09/2009 portant protection de l'enfant¹. Il a fallu de prime abord la traduire en langue locale SWAHILI, ensuite identifier les décideurs locaux étatiques, religieux, la société civile, les exploitants miniers, la communauté voire des milieux des jeunes filles et garçons. Au total 257 leaders ont été identifiés, informés et formés sur les dispositions légales de protection des enfants. En outre 2696 exemplaires de Loi portant protection de l'enfant ont été distribués dans 40 communautés abritant les 10 sites couverts par le projet. Des séances de plaidoyer et de sensibilisation ont été menées auprès de 1639 décideurs locaux (chefs de quartiers, Administrateurs territoriaux, chefs religieux, chefs de divisions étatiques et leaders communautaires) dont 202 ont signé des actes d'engagement pour l'application des droits des enfants. Ce sont des documents officiels avec signature des principaux responsables.

Le projet a également formé 115 acteurs clés (membres des institutions étatiques, sociétés/exploitants miniers, membres des communautés, enfants et jeunes) dont 61 hommes, 30 femmes, 12 filles et 12 garçons sur les droits, protection de l'enfant, le respect des normes de protection de l'enfant et sur les notions de redevabilité sociétales dans les 10 sites miniers. 5 cadres de concertation regroupant les acteurs clés cités ci-haut ont été créés et/ou redynamisés dans les provinces du Sud Kivu, Haut Katanga et Lualaba et ont techniquement bénéficié d'un soutien en vue d'accompagner les différentes réunions trimestrielles sur les droits et protection de l'enfant ainsi que sur les négociations des cahiers de charge pour la redevabilité sociétale des exploitants/sociétés miniers. Au moins 4 séances de suivis de la mise en œuvre des recommandations des réunions ont été organisées. Les cadres de concertation ont mis en place 5 organes de prise de décision ayant élaboré 5 règlements d'ordre intérieur (ROI) acceptés et signés par tous les membres.

Il a été organisé une séance par site minier d'identification des besoins de protection des enfants en vue d'analyser les différents besoins des enfants travaillant dans et autour des sites miniers dans l'objectif de répondre d'une manière adaptée aux besoins des enfants. Un atelier a organisé deux ateliers par site en faveur des 90 acteurs dont 52 hommes, 19 femmes, 10 garçons et 9 filles sur le respect des normes de protection des enfants et des

¹ <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2009/L.09.001.10.01.09.htm>

jeunes et sur la responsabilité sociétale des exploitants/sociétés minières et un appui technique leur a été apporté en vue d'organiser les sessions de restitutions et des sensibilisations des populations sur les normes de protection et sur la responsabilité sociétale des exploitants/sociétés minières.

Dix (10) pratiques socio-culturelles néfastes à la protection des enfants ont été identifiées et rapportées aux autorités policières, administratives et judiciaires par les membres des cadres de concertation et au moins 6 actions ont été menées par ces derniers pour amener les autorités et communautés locales à changer les pratiques mettant en risque les enfants et jeunes dans et autour des sites miniers et deux formations des 28 assistants sociaux dont 12 femmes et 12 staffs dont 2 femmes des organisations membres du consortium ABEP_ND, Lizadeel et des partenaires sous-traitants de Cordaid à savoir HPP et RHA , un mécanisme d'alerte précoce a été mis en place dans les sites miniers ciblés à travers la ligne verte 117, une formation de 145 membres des RECOPEs, assistants sociaux et agents psychosociaux dont 65 femmes, 70 hommes , 4 filles et 7 garçons et aussi en faveur de 91 OPJ, magistrats et autorités politico-administratives dont 24 femmes et des séances de sensibilisations organisées en faveur de 10479 dont 2586 femmes, 2962 hommes, 2285 filles et 2646 garçons membres des communautés sur les pratiques néfastes à la protection des droits de l'enfant et sur l'utilisation de la ligne 117 afin de prévenir et répondre aux cas d'abus, violences et exploitation dont sont victimes les enfants et jeunes dans et autour des sites miniers et en fin 10 cartographies des services de prise en charge (juridique, psychosociale, médicale et sociaux économiques) ont été élaborée et/ou diffusée dans les 10 sites miniers ciblés

Le projet a identifié, sélectionné et fait sortir 1917 enfants et jeunes dont 894 filles de 10 sites miniers. Des critères participatifs de vulnérabilité pour les enfants bénéficiaires de la réinsertion ont été élaborés, affichés dans les communautés et une étude des options sur les filières porteuses a été effectuée et qui a permis la formation et choix par les enfants et jeunes des types des filières consentis. Parmi 1917 enfants et jeunes sortis des mines; 1035 dont 497 filles ont été identifiés et sélectionnés pour la réinsertion scolaire. Sur les 1035 enfants et jeunes identifiés et sélectionnés ; 925 dont 497 filles ont été réinsérés dans les structures scolaires existantes. Sur un total de 882 enfants et jeunes ayant opté la réinsertion professionnelle et activités génératrices de revenu; seuls 72 enfants et jeunes dont 40 filles ont choisi les AGR. Ils ont été formés sur la gestion des AGR et ont bénéficié d'un appui financier pour développer leurs propres activités génératrices de revenu (AGR). Le projet a également formé 427 enfants et jeunes dont 249 filles sur les activités professionnelles et gestion des AGR. Ces 427 enfants et jeunes ont été orientés dans les structures professionnelles existantes pour leur apprentissage socio-professionnel.

Dans le cadre de la prise en charge médicale des survivants des violences sexuelles et sexospécifiques, la planification familiale et les IST/VIH/SIDA, le projet a formé 159 prestataires cliniques dont 59 femmes; 81 pairs éducateurs (dont 36 filles) et 70 Distributeurs à Base Communautaire dont 34 filles. Au total 2499 enfants et jeunes dont 1250 filles ont bénéficié d'une prise en charge médicale.

I.2.DÉFIS

Le projet « TUKINGE WATOTO » a connu un retard dans son démarrage. Prévu pour démarrer en juillet 2017 après la signature de l'accord de financement, le projet n'a démarré au mois de Mai 2018 après le lancement à Kinshasa.

La coordination du projet a été le défi majeur rencontre tant au niveau national que provincial que local. Ce défi a entraîné un autre qui est la synergie des actions de terrain. En effet le manque de coordination au niveau provincial a conduit les acteurs de terrain à agir de manière

verticale et selon les programmes non harmonisés avec les autres partenaires du consortium. Un autre défi auquel le projet a été confronté durant cette première année de mise en œuvre effective est la mobilité du personnel au niveau de certains partenaires. Cette mobilité n'a pas permis de réaliser les plans d'action dans la continuité. La mise en œuvre proprement dite sur terrain est intervenue au mois d'Aout à cause des problèmes d'inaccessibilité dans les sites miniers dans les provinces du Sud Kivu (territoire de Walungu), Haut Katanga et Lualaba. Bien qu'un plan d'accélération ait été mis en place, la réalisation des activités telle que planifiée dans le plan d'accélération n'a favorablement pas répondu aux attentes. Il faut souligner cette période dite « morte » a eu un impact négatif sur la réalisation des activités. Comme les activités devraient être mises en œuvre dans et autour des sites miniers, il a fallu plusieurs actions de plaidoyer auprès des autorités politiques et administratives pour décanter la situation afin de permettre aux équipes d'organiser paisiblement les activités sans aucune difficulté. À cela s'ajoute. Le retrait du partenaire sous-traitants de Cordaid Action d'espoir (ADE) fin Janvier 2019 à la suite de la demande de Cordaid à son partenaire de justifier les fonds selon les calendriers de rapportage tel que conclu dans l'accord de partenariat et que ce dernier n'a pas été en mesure de le faire et a unilatéralement décidé de se retirer du projet et par après des autres projets de Cordaid. Il faut noter que Cordaid a pu conditionner le retrait de ADE par un audit financier (voir rapport en annexe) avant la mise en terme de l'accord de partenariat. Cette procédure a pris du temps et a retardé la continuité des activités dans le territoire de Walungu. Il sied de noter que Cordaid ne met pas en œuvre directement les activités sur le terrain. Il les met en œuvre à travers les organisations locales congolaises. Toutefois, Cordaid pense les organiser et les rattraper à l'année 3.

D'autres défis sont liés au niveau de structure communautaires existantes de réinsertions socio-professionnelles dont leur capacité d'accueil des enfants et jeunes est réduite et indisponibilité des équipements d'apprentissage adaptés aux besoins des enfants. Malgré plusieurs filières et opportunités de réinsertion dans le haut Katanga et le Lualaba, les jeunes malgré l'orientation faite par les consultants et animateurs du projet, les jeunes optent plus la mécanique automobile pour les garçons et la coupe couture pour les filles. Ce choix pour les garçons est justifié par la présence des entreprises minières disposants des engins roulants (camions, voitures, tracteurs) et la plupart des travailleurs y gagnent mieux et pour les filles, elles pensent que la coupe et couture est un métier adapté pour elles. Malgré plusieurs sensibilisation et conscientisation, les enfants ne sont pas flexibles pour opter pour d'autres choix.

L'orientation des enfants et jeunes dans les activités génératrices de revenus pose de sérieux problèmes. La plupart des enfants et jeunes semblent n'est pas être intéressés par ces derniers. Ils préfèrent plus la réinsertion socio-professionnelle à la place des AGR et la plupart d'eux n'ont jamais exercé une activité génératrice des revenus d'où les risques en termes des pertes est tellement élevés surtout dans des familles plus pauvres où l'AGR peut être consommée faute des moyens de subsistance pour la famille.

Il sied de dire que la réinsertion scolaire n'a pas été prévue et budgétisée par le projet mais cela a été un besoin pour les enfants dont l'âge varie entre 6 à 14 ans.

II. CONTEXTE

II.1 JUSTIFICATION

Les constats des missions d'exploration réalisées au démarrage du projet donnent des informations alarmantes sur la situation des enfants vivant dans et autour des mines artisanales.

Le phénomène décrit les enfants dans une grande majorité estimée à plus de 50.000 enfants et jeunes filles et garçons de 6 à 22 ans, utilisés comme main d'œuvre par les exploitants miniers pour le creusage, le transport, le lavage et la vente des minerais. Cela prive les enfants de fréquenter l'école, d'être à la merci de toutes sortes d'abus sexuels et des pires formes de travail des enfants, surtout à l'égard des filles

Les conséquences sont énormes et néfastes : les jeunes, tout comme les enfants, ne jouissent pas avec équité du produit de ce dur et pénible travail. La plupart d'entre eux présentent de sérieux problèmes de santé notamment les violences sexuelles, les infections sexuellement transmissibles, les grossesses précoces et non désirées, la tuberculose, le typhoïde, la malaria, les fractures handicapantes pour toute la vie.

Par ailleurs, les grossesses non désirées sont devenues le lot des enfants et jeunes filles dont l'âge varie entre 14 et 22 ans, qui sont obligées de vivre les épreuves additionnelles des charges de plusieurs enfants. Les familles, dans leurs déclarations lors des réunions de concertation ou lors des formations, attestent que le travail des enfants dans les mines est devenu la principale ressource des membres de nombreuses familles. Pourtant les informations données directement pendant ces fora indiquent que les enfants travaillant dans les mines gagnent journalièrement entre 1500 et 4500 Francs Congolais (3000 francs congolais en moyenne) en règle générale.

Au vu de la situation du pays concernant le respect des droits des enfants et des adolescents/jeunes l'IPPF Afrique a soumis une proposition de protection des enfants et jeunes travaillant dans et autour des mines en République Démocratique du Congo. Cette proposition a été acceptée par le bailleur de fonds (Affaires Mondial Canada) qui a signé un accord de financement le 25 juillet 2017 pour une durée de 5 ans.

L'objectif général est « D'ici 2021, 25,000 enfants et jeunes, âgés de 6 à 22 ans, dont 50% des filles et 50% des garçons sortis et/ ou appuyés dans et autour des sites miniers contre les abus de droits, la maltraitance, l'exploitation économique et les violences sexuelles sont réinsérés socialement et économiquement dans les communautés »

Trois provinces sont couvertes par le projet : Haut Katanga, Lualaba et Sud Kivu.

Ce projet est mis en œuvre par un consortium de trois ONGs : ABEF-ND, Lizadeel et Cordaid. Ce dernier a eu au départ trois sous/traitants : ADE, RHA et HPP. Les deux premiers étaient sélectionnés pour la mise en œuvre du projet au Sud Kivu et HPP pour le Haut Katanga et le Lualaba.

Etant donné qu'IPPF et ses trois membres du consortium ont chacun des procédures et méthodes de gestion propres des projets, la première année a été difficile parce qu'il s'agissait d'harmoniser ces procédures et méthodes de gestion du projet TUKINGE WATOTO selon les exigences du bailleur et de l'IPPF.

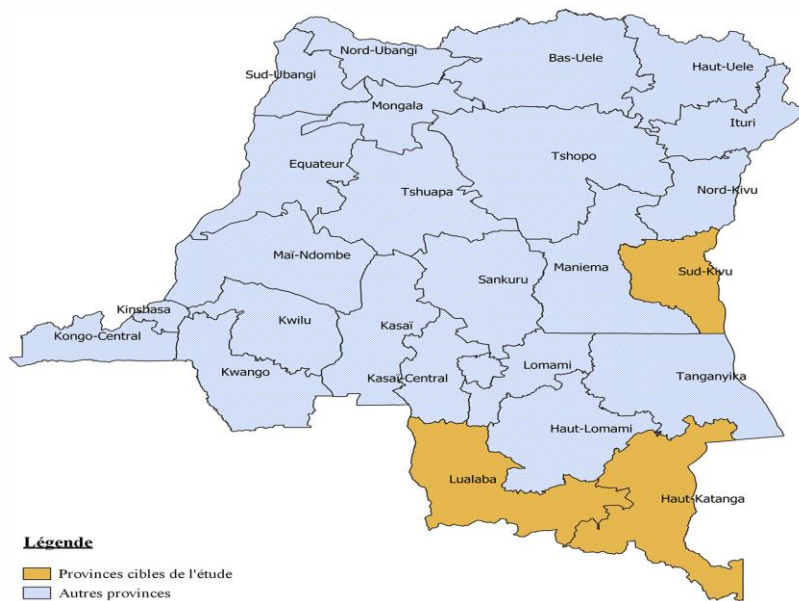
En outre cette période a été marquée par les formalités de signature des contrats à différents niveaux ; Affaires Mondiales Canada avec IPPF ; BRA/IPPF avec ABEF-ND, Cordaid et LIZADEEL ; Cordaid et ses trois sous/traitants.

L'année 2 de mise en œuvre du projet a été confrontée aux défis de coordination des activités à tous les niveaux, de synergie d'action au niveau des acteurs de mise en œuvre, difficultés d'implantation du projet et implication des parties prenantes (gouvernement, société civile, exploitants miniers, communautés de base, etc), difficultés de supervision et de visibilité du projet à cause des ruptures de financement et de la centralisation de la gestion.

II.2 COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Le projet TUKINGE WATOTO « protection des enfants et jeunes de 6 à 22 ans travaillant dans et autour des mines en RDC » est mis en œuvre dans trois provinces du pays : Haut Katanga, Lualaba et Sud Kivu. Ces trois provinces couvrent une superficie totale de 318863 km² et une population totale estimée en 2015 à 12.182.945 habitants soit une densité de 38 habitants au km².

CARTE ET LIMITES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



III. RÉSULTATS

Résultat intermédiaire 1 : Le gouvernement et les institutions locales assurent mieux la protection des enfants et des jeunes y compris la prévention de la violence, en tenant compte des différences sexo-spécifiques.

Résultat intermédiaire 2 : Les familles et les communautés adoptent des pratiques plus respectueuses des droits des enfants et des jeunes, de manière équitable pour les filles et les garçons.

Résultat intermédiaire 3 : Les enfants et les jeunes participent davantage à des activités et à des services de protection et de prévention de la violence qui sont sexospécifiques et équitables.

III.1 CIBLES

Le tableau détaillé présentant la désagrégation de cibles atteints au cours de l'Année 1 par rapport au total de cibles bénéficiaires est repris dans **l'annexe 1**.

III.2 RESULTATS OBTENUS ET PERFORMANCE

Résultat ultime 1000 : Amélioration du bien-être des enfants et des jeunes en RDC

Ce résultat ultime ne peut être mesuré qu'à la fin du projet. Néanmoins les résultats intermédiaires et immédiats orientent vers les progrès réalisés par le projet durant la première année de mise en œuvre.

1100 Résultat intermédiaire :

Le gouvernement et les institutions locales assurent mieux la prévention de la violence et la protection des enfants et des jeunes, en tenant compte des différences sexospécifiques.

Pour amener le gouvernement et les institutions locales à mieux assurer la prévention de la violence et la protection des enfants et des jeunes, en tenant compte des différences sexospécifiques le projet a formé 257 décideurs (dont 85 femmes) sur la Loi portant protection de l'enfant en RDC. Au total 2696 copies de cette Loi ont été distribuées.

En outre des séances de plaidoyer et de sensibilisation ont été menées auprès de 1639 décideurs locaux dont 622 femmes (chefs de quartiers, Administrateurs territoriaux, chefs religieux, chefs de divisions étatiques et leaders communautaires) dont 202 ont signé des actes d'engagement pour l'application des droits des enfants. Ce sont des documents officiels avec signature des principaux responsables Parmi ces actes d'engagement il y a l'interdiction des enfants dans les mines, le plaidoyer auprès du gouvernement provincial pour prévoir une ligne budgétaire d'appui aux activités des cadres de concertation. Aussi, cinq cadres de concertation quadripartites (gouvernement, société civile, exploitants miniers et communauté) ont été redynamisés/créés pour la prévention et la protection des enfants et jeunes. Les cadres de concertation assurent le suivi et la coordination des projets des partenaires de terrain grâce à leurs plans d'action qui sont appuyés par le projet TUKINGE WATOTO. Parmi les cinq cadres de concertation appuyés par le projet, celui de Kipushi au Haut Katanga joue un rôle prépondérant dans le suivi des projets car il a évalué les forces et faiblesses des différents projets sur les 5 dernières années. Ce rapport d'analyse est un modèle qui doit servir pour les 4 autres cadres de concertation appuyés par le projet.

Ces activités vont se poursuivre durant la mise en œuvre du PTA3(2019-2020).

- **1110 Résultat immédiat 1**

Au moins 5 mécanismes pratiques d'application des lois et des mesures de protection des enfants/jeunes, filles et garçons sont instaurés par les décideurs locaux dans 20 sites miniers.

Pour atteindre ce résultat, le projet a commencé par l'identification des différentes lois et particulièrement la loi la plus intégratrice de ces mécanismes et mesures de protection de l'enfant entendons la Loi 09/2009 portant protection de l'enfant. Il a fallu de prime abord la traduire en langue locale SWAHILI, ensuite identifier les décideurs locaux étatiques, religieux, la société civile, les exploitants miniers, la communauté voire des milieux des jeunes filles et garçons. Au total 257 leaders ont été identifiés, informés et formés sur les dispositions légales de protection des enfants. Par-delà des formations spécifiques adressées à ces différents groupes, le projet a encouragé la mise sur pied de cadres de concertation donnant lieu à des mécanismes pratiques d'application de cette loi notamment

Le développement de systèmes d'alerte préventive

L'accompagnement psychosocial juridique et judiciaire des victimes soutenues par les décideurs locaux,

La création/redynamisation des Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfant (RECOPE),

L'équipement en compétences de négociation avec les parties prenantes et l'utilisation de la communication ; notamment la ligne 117 en passant par

L'identification de dix pratiques socioculturelles néfastes à la protection de l'enfant. Ces pratiques sont : le mariage précoce, le viol des enfants, la consommation des drogues et boissons fortement alcoolisées, la prostitution des enfants, les lavages des minerais, transports des minerais, gardes nocturnes des dépôts des minerais, creusages des minerais, ventes d'alcool, drogues et exploitation économiques dans les débits de boissons, hôtels et petites boutiques

- **1120 Résultat immédiat 2 :**

Au moins 4 accords de partenariat efficaces sont établis entre les institutions étatiques, les sociétés/exploitants miniers et communautés en matière de protection des droits des enfants/jeunes, filles et garçons.

Ce résultat immédiat 2 n'a pas été atteint pendant la 2^{ème} année de la mise en œuvre du projet.

Ce résultat est un processus continue car il demande un compromis entre les parties prenantes. La mise en œuvre tardive des activités liées aux problèmes d'inaccessibilité dans les sites miniers et la réticence des acteurs miniers à participer aux réunions des cadres des concertations malgré différents contacts et sensibilisations de ces derniers sont des obstacles qui ont amené à ne pas négocier les accords des partenariats efficaces avec les parties prenantes. Les entreprises/exploitants miniers sont des acteurs majeurs qui doivent être impliqués dans la prévention et réponses aux abus, violences et exploitations dont les enfants et jeunes sont victimes dans les sites miniers. C'est pourquoi des contacts et sensibilisations sont en cours en vue de les amener à participer convenablement aux activités des cadres de concertation pour qu'elles deviennent parties prenantes. L'implication des entreprises minières dans les activités des cadres de concertation vont permettre également l'élaboration des cahiers de décharge pour la redevabilité sociétale. Au Sud Kivu, il sera difficile d'intégrer l'entreprise Banro aux activités des cadres de concertation. La société Banro est la seule qui travaille au Sud Kivu. Dans le territoire de Walungu, Banro est loin des zones dans lesquelles nous intervenons mais aussi les chinois seraient loin de participer aux activités qui parlent de droits et protection de l'enfant. Au Haut Katanga seule la société GECAMINES participent aux réunions des cadres de concertation et à Lualaba la société Mutanda Mining, Kamoto compagnie corporation (KCC) et quelques coopératives de fait telle que Coordination des coopératives de Biwaya et la coopérative de la carrière 55. Une fois les entreprises minières sont impliquées, les organes des cadres de concertation travailleront sur une proposition d'accord à soumettre à la plénière pour amendement, validation et signature par les parties prenantes. Toutes fois les membres des cadres de concertation mènent des actions efficaces en sensibilisant les communautés locales et autorités locales dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants, les pratiques socio-culturelles néfastes et le suivi des activités du projet et dans la planification des certaines activités du projet telles que la réinsertion, les formations des parties prenantes... l'implication des membres des cadres de concertation dans les activités du projet ont permis la sortie de 1917 enfants dans les sites miniers.

Notons que Cordaid et ses partenaires sont en train d'impliquer les autorités provinciales, territoires et les plates formes de la société civile ayant une bonne connaissance dans le secteur minier pour sensibiliser les miniers sur leurs obligations vis-à-vis des communautés locales.

1200 Résultat intermédiaire 2 : Les familles et les collectivités adoptent des pratiques plus respectueuses des droits des enfants et des jeunes, de manière équitable pour les filles et les garçons

Ce résultat intermédiaire est dans le processus de réalisation au vu des résultats immédiats.

Pour atteindre ce 2^e Résultat intermédiaire, le projet a mis sur pied 10 structures d'alerte préventive dans 10 sites miniers à travers la redynamisation de 10 Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfant (RECOPE). Les RECOPE ont contribué à l'identification des enfants et jeunes travaillant dans et autour des mines, la sensibilisation des parents et des responsables locaux sur les pires formes de travail et la protection des enfants contre les violences sexuelles et sexospécifiques. Ils ont participé à la promotion et le fonctionnement de la ligne 117 pour identifier les survivants et les auteurs de violences sexuelles au sein de leurs communautés.

Le projet a aussi identifié 10 pratiques socioculturelles néfastes à la protection de l'enfant. Ces pratiques sont : le mariage précoce, le viol des enfants, la consommation des drogues et boissons fortement alcoolisées, la prostitution des enfants, les lavages des minerais, transports des minerais, gardes nocturnes des dépôts des minerais, creusages des minerais, ventes d'alcool, drogues et exploitation économiques dans les débits de boissons, hôtels et petites boutiques. Le projet a mené des activités de sensibilisation pour amener les communautés à abandonner ces pratiques néfastes par le biais des 5 mécanismes cités plus haut.

Pour assurer la durabilité des structures d'alerte le projet a élaboré un plan de pérennisation des acquis après la clôture des activités.

Il a également formé 202 leaders communautaires et religieux dans les trois provinces couverts (Haut Katanga, Lualaba et Sud Kivu). La répartition des leaders par province et par tranche d'âge est jointe en annexe. Les thèmes développés durant cette campagne sont : la protection des droits de l'enfant, les pires formes de travail des enfants dans les mines et les violences sexuelles et sexistes. Les leaders communautaires. Les communautés et les familles ont été sensibilisées sur les méfaits des 10 pratiques néfastes à la protection de l'enfant à travers la réalisation de 90 émissions radio et les campagnes de masse. Au total 10807 personnes ont été touchées par ces séances de sensibilisation dans les trois provinces. Le projet a touché 40 communautés dans 10 sites. Ces séances de sensibilisation de masse consistent à regrouper les populations sur des places bien ciblées au niveau des sites du projet et passer des messages en français et en langue nationale avec des mégaphones. A la fin de chaque séance de sensibilisation les animateurs posent des questions aux participants. Il est aussi permis aux participants de poser des questions d'éclaircissement sur les thèmes débattus. Le projet s'assure de l'efficacité des campagnes de masse après avoir évalué le nombre de cas de violation des droits des enfants sur une période donnée : diminution du nombre d'enfants dans les activités de lavage et transport des minerais, gardes nocturnes et consommation d'alcool et prostitution.

Les activités de sensibilisation et de formation seront poursuivies durant la prochaine année (PTA 3)

1210 Résultat immédiat 1 :

Des Capacités accrues de 80 communautés à instaurer des mécanismes sexospécifiques concrets de protection des droits des enfants/jeunes, filles et garçons

La mise en œuvre du projet a atteint la moitié des communautés (40). Le projet continue à renforcer les capacités de ces communautés de base en vue d'accroître leurs capacités à mettre sur pied des mécanismes sexospécifiques concrets de protection des droits des enfants/jeunes, filles et garçons.

Le projet a amorcé le défi majeur à amener les familles et les collectivités ciblées à respecter les droits spécifiques des jeunes filles et garçons par un traitement équitable au vu de la discrimination observée contre les jeunes filles. Le changement de comportement des familles et des collectivités est soutenu par le travail à la base des RECOPE dont 10 sont fonctionnels dans les 10 sites miniers. Leurs actions sont soutenues par les assistants psychosociaux (APS) dans la prise en charge des cas. Les RECOPE (Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfant) participent à la sensibilisation des communautés sur la protection des droits des enfants. Leur fonctionnalité se mesure sur terrain par les actions et activités de protection de l'enfant, la sensibilisation pour la protection de l'enfant, la tenue des réunions sur la protection de l'enfant et l'application des mécanismes d'alerte préventive.

Les membres des RECOPE seront renforcés en compétences de communication pour le changement de comportement grâce à l'utilisation du plan de communication intégrée élaboré par le projet.

1220 Résultat immédiat 2

Des Connaissances et compétences des 400 leaders communautaires et de 400 leaders religieux sont améliorées pour la promotion de pratiques socioculturelles protectrices des enfants/jeunes, filles et garçons.

Le Projet prévoit de renforcer les connaissances et compétences de 800 leaders communautaires et religieux pour la promotion de pratiques socioculturelles protectrices des enfants et jeunes filles et garçons.

Durant la période du PTA1, 202 leaders communautaires et religieux (chefs religieux, chefs de quartiers et leaders des femmes, jeunes, notables) ont amélioré leurs connaissances et compétences dans ce domaine. Ce résultat est partiellement atteint et les leaders communautaires ont signé des actes d'engagement à œuvrer dans le cadre de la défense des droits des enfants. Ils se sont engagés à s'impliquer activement dans les différents cadres de concertation pour apporter leurs contributions à soutenir les activités et acquis du projet dans le sens de faire sortir les enfants des mines et préserver leurs droits.

1300 Résultat intermédiaire 3 :

Les enfants et les jeunes participent d'avantage a des activités et a des services de protection et de prévention de la violence qui sont sexospécifiques et évitables.

Ces activités seront poursuivies durant la mise en œuvre du PTA3 afin de tendre vers l'atteinte de ce résultat intermédiaire.

1310 Résultat immédiat 1 :

Capacités d'autonomisation et d'autogestion sont acquises par 1250 adolescentes, 1250 adolescents, et 200 jeunes garçons et 200 jeunes filles ainsi que des 800 femmes/familles pour s'auto-apprendre en charge au sein de leurs communautés respectives.

Ce résultat immédiat n'est pas atteint mais le processus est en bonne voie. En effet la première étape avant de former les enfants et jeunes travaillant dans et autour des mines en AGR il faut d'abord leur identification. Le projet a commencé cette identification qui a permis de sélectionner les enfants et jeunes à réinsérer selon leurs besoins. Au total 4611 enfants ont été identifiés parmi lesquels 1917 sont sortis des mines et seulement 72 jeunes dont 40 filles ont bénéficié d'AGR. Il sied de noter que le faible nombre des enfants dans les AGRs se justifie par le fait que parmi les enfants et jeunes identifiés, la plupart avaient l'âge scolaire et c'était difficile pour le projet de les doter des AGR mais plutôt avec les différentes recommandations de l'Ambassade du Canada et l'AMC, il a fallu les réinsérer dans les structures scolaires existantes. Au total 925 enfants dont 497 filles et 428 garçons ont été réinsérés à l'école. D'autres enfants ont plus choisi la réinsertion professionnelle au détriment des AGR. La plupart des enfants et jeunes pensent que les AGR risquent de créer des conflits entre eux et leurs parents. Ces derniers peuvent être tentés, vue la pauvreté des familles, de se servir de l'AGR pour répondre à leur survie. Cela a été également découragé par les consultants ayant mené l'étude du marché. Ils ont fait comprendre aux animateurs du projet que le risque de rechute pour les enfants et jeunes bénéficiaires des AGR serait de plus de 75% contre 25% pour la réinsertion professionnelle mais aussi les enfants et jeunes comme leurs familles n'avaient jamais exercé une petite AGR ce qui fait que le risque soit élevé. Au total 427 enfants et jeunes dont 249 filles et 178 garçons. Il sied de signaler que malgré ces recommandations, aucun budget supplémentaire n'a été ajouté en vue de répondre convenablement aux besoins des enfants. Ceci a eu un impact sur le budget de réinsertion qui passe de 1200 enfants et jeunes prévus pour la durée du projet à 1754 enfants et jeunes.

Il faut noter que à la suite du retrait d'Action d'Espoir (ADE) du projet depuis la fin du mois de Janvier, les activités de réinsertion n'ont pas eu lieu dans le territoire de Walungu. Au moins 220 enfants et jeunes sont en attente pour la réinsertion professionnelle et AGR et 110 enfants et jeunes pour la réinsertion scolaire. Ils seront appuyés à la 3^{ème} année.

Dans cette dynamique plusieurs éléments ont pu changer et le projet ne sera plus en mesure d'atteindre 1200 enfants et jeunes tels que prévus d'ici la fin du projet pour les AGR mais plutôt va atteindre 1754 enfants et jeunes bénéficiaires des AGRs (74 enfants et jeunes), réinsertion professionnelle (647 enfants et jeunes) et la réinsertion scolaire (1035 enfants et jeunes)

1320 Résultat immédiat 2 :

Des compétences nécessaires à la vie courante sont acquises par les 1250 adolescentes filles, 1250 adolescents garçons, et 200 jeunes garçons et 200 jeunes filles pour leur participation aux systèmes de protection dans les localités et 20 sites miniers

Pour atteindre ce résultat immédiat, le projet a commencé le processus par l'identification de 80 pairs éducateurs filles et garçons. Ceux-ci ont été formés sur les compétences nécessaires à la vie courante pour leur participation au système de protection dans les localités de 10 sites miniers. Le projet a ensuite organisé 120 séances de sensibilisation qui ont permis de toucher 6.175 enfants et jeunes filles et garçons âgés de 6 à 22 ans sur les compétences de vie courante. Cette sensibilisation a été menée par 80 pairs éducateurs dans 10 sites du projet de toutes les trois provinces dont 30 au Sud Kivu, 25 au Lualaba et 25 au Haut Katanga.

En outre 116.289 enfants et jeunes, filles et garçons ainsi que 118.742 parents soit un total de 235.031 personnes ont été sensibilisées par le projet sur les violences sexuelles et sexistes, les dangers du travail des jeunes /filles et garçons dans les mines et sur la planification familiale. Pour atteindre ces cibles le projet a utilisé les stratégies suivantes :

la signature et la mise en œuvre d'accords de partenariat avec le Ministère de la santé (Divisions provinciales de la santé, Programme National de la Santé Sexuelle et Reproductive, Programme National des Santé des Adolescents). Ce sont les cadres du Ministère de la santé au niveau de chaque province qui ont assuré la formation des agents (prestataires cliniques, pairs éducateurs et agents de santé communautaires). Les chargés de projet ont participé à toutes les formations dans le cadre de la supervision et du suivi des activités.

L'organisation des campagnes de sensibilisation de masse, de causeries éducatives et de campagnes de sensibilisation à porter par les pairs simultanément dans les trois provinces avec la même méthode de comptage des participants par sexe et groupes d'âges. Ces activités seront poursuivies durant la prochaine année du PTA3.

Une enquête CAP permettra de déterminer si les compétences à la vie courante sont acquises par les adolescentes, adolescents et jeunes garçons et filles pour leur participation aux systèmes de protection dans les localités des sites miniers.

L'analyse résultats des onze indicateurs clés de performance qui figurent dans le PMF du projet est repris à **l'annexe 2**.

IV. PORTEE

Niveau d'atteinte Au total 235031 personnes ont été touchées durant la période Avril-2018-mars 2019. Ces personnes touchées sont entre autres : les leaders et décideurs locaux, les parents, les responsables et exploitants miniers, les enfants, les jeunes, la société civile, les collectivités locales, les administrateurs territoriaux, les partenaires intervenant dans d'autres projets et les chefs des services déconcentrés des départements provinciaux.

IV. 1. MODIFICATION DE LA THEORIE DE CHANGEMENT, CADRE LOGIQUE ET CADRE DE MESURE DE RENDEMENT.

Il n'y a pas eu de modification à la théorie de changement, modèle logique et cadre de mesure du rendement définitif durant la période de ce rapport annuel. La réinsertion scolaire a été introduite dans le paquet d'activités du projet malgré le manque de provision budgétaire initiale. La structure de gestion du projet a été modifiée avec l'affectation des coordonnateurs nationaux d'ABEF-ND et de LIZADEEL (initialement basé à Kinshasa) respectivement au Haut Katanga et au Lualaba.

IV.2 LEÇONS APPRISSES

la première année de mise en œuvre nous a permis d'apprendre les leçons suivant que nous partageons ici :

- La gestion participative du projet qui a permis d'obtenir les résultats escomptés dont certains dépassent les objectifs fixés pour toute la durée du projet. L'organisation de

réunions et d'activités communes a permis de réduire de façon significative la gestion verticale du projet.

- Cette gestion participative est plus visible dans les provinces du Haut Katanga et du Lualaba où les équipes des trois membres du consortium organisent des réunions et des visites de terrain communes. Au sud Kivu les défis restent encore majeurs et seront relevés durant l'année 3.
- La coordination et la synergie d'action qui ont démarré il y a moins d'un an et ont boosté les activités communes menées par les trois membres du consortium. Cette coordination est loin d'être effective et des mesures sont prises pour que les coordinations provinciales jouent leurs rôles afin d'appliquer les mécanismes de synergie d'action nécessaires à l'atteinte des résultats du projet.
- L'implication des partenaires de terrains et des autorités locales à travers les cadres de concertation a facilité la mise en œuvre du projet et réduit les risques de réticence des parents pour la sortie de leurs enfants des mines par la persuasion sur les dangers des pires formes de travail des enfants et les solutions proposées pour la sortie des enfants et jeunes des mines. Dès lors ces cadres de concertation deviennent des outils de coordination et de suivi des interventions des partenaires impliqués dans le programme de protection et de sortie des enfants des mines. Du coup ces cadres de concertation sont des instruments de pérennisation des acquis du projet après sa clôture.

L'utilisation de la ligne verte 117 a permis de soutenir les survivants des violences sexuelles et sexospécifiques par la prise en charge médicale, psychosociale et juridique. Cette stratégie a facilité l'identification et la prise en charge des survivants de violences basées sur le genre et particulièrement les viols sur mineures. Au total 12 cas de viols dont 7 filles ont bénéficié de prise en charge médicale, psychosociale assistance juridique et judiciaire durant cette période. Les survivants de violences sexuelles sont référés dans les centres de santé ou les APS et les prestataires cliniques la prise en charge médicale et psychologique. Les cas de viols sont pris en charge par les conseillers juridiques qui mènent les démarches en vue de dénoncer et poursuivre les auteurs devant les tribunaux.

Toutefois l'utilisation de la ligne verte 117 a posé des soucis de communication liés à la faible couverture et au mauvais fonctionnement du réseau de l'opérateur téléphonique ce qui rendait difficile la communication et retardait la prise en charge.

IV.3 MESURES CORRECTIVES PRISES LORS DU DEROULEMENT DU PROJET

L'élaboration d'un plan de coordination et des plans de mise en œuvre des recommandations des deux visites conjointes a été la principale mesure corrective. Le suivi des activités sur le terrain par la supervision et le renforcement des compétences des agents dans les domaines de la prise en charge psychosociale, médicale et juridique ont considérablement amélioré la gestion du projet en vue de l'atteinte des résultats durant cette période.

L'élaboration du PTA 2019-2020 a été facilitée par la priorisation des dépenses selon les recommandations faites lors des deux visites conjointes de terrain.

V. OPERATIONS

Cette partie offre une description narrative de l'évolution des activités prévues dans le Plan de travail de l'Année 1. Les activités, qui ne figurent pas dans cette partie, n'étaient pas incluses dans la portée du Plan de travail de l'Année 1. Chaque partie présente le niveau d'évolution des étapes clés soumis dans le Plan de travail annuel du premier trimestre l'Année 1. Ces étapes clés figurent dans la rubrique intitulée *Étapes clés* et leurs niveaux de progression peuvent être « complété » ; « en cours », « reporté » ou « en attente ».

Résultat 1100 Le gouvernement et les institutions locales assurent mieux la protection des enfants et des jeunes y compris la prévention de la violence, en tenant compte des différences sexo-spécifiques.

Résultat immédiat 1110 : Des mécanismes pratiques d'application des lois et des mesures de protection des enfants/jeunes, filles et garçons sont instaurés par les décideurs locaux dans 20 sites miniers

<p>Activité 1111-400 décideurs locaux connaissent les différentes lois et dispositions légales de protections des enfants et ont développé des mesures concrètes d'application de la loi de protection et celle sur les violences sexuelles dans l'environnement de 20 sites .</p>	<p>Situation</p>
<p>Activité prévue (T3 et T4)</p>	<p>Complétée</p>
<p>Formation des autorités politico-administratives et décideurs locaux sur les différentes lois et dispositions légales de protection des enfants Ces formations se sont déroulées durant les trimestres T3 et T4. Elles ont regroupé dans l'ensemble 257 personnes dont 172 hommes et 85 femmes répartis de la manière suivante : 97 dans le Haut-Katanga, 82 dans le Lualaba et 78 dans le Sud-Kivu. Toutes les personnes formées sont des Administrateurs de Territoire, Administrateurs de Territoire Adjoints, maires des villes, Commandants des FARDC, Commandants de la Police Nationale Congolaise, Responsables de l'ANR, Procureurs de la République, Bourgmestres des communes, Chefs de quartier, Chefs d'avenue, chefs de division ou service des ministères (Affaires Sociales, Plan, Justice, Genre, Droits Humaines, Mines, Travail et Prévoyance Sociale, EPSP,), directeurs des institutions scolaires et d'enseignement supérieur, responsables des radios communautaires, chefs coutumiers, autorités religieuses et scolaires, leaders communautaires et d'opinion, leaders des groupes constitués des enfants et des jeunes. Toutes ces formations se sont déroulées en milieu ouvert dans chaque site pendant un jour pour chaque formation. Les participants venus de différents coins des provinces ont bénéficié des frais de restauration et de remboursement des frais de transport. Les formateurs retenus pour ces formations ont été le coordinateur national LIZADEEL, son assistant, le superviseur de sites ainsi que, pour chaque formation, un consultant juriste local. Les modules de formation dispensés sont : la loi 01/009 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant – les pires formes de travail de l'enfant. Ce sont des modules standard du Ministère des Affaires Sociales ainsi que du Genre, Famille et Enfant. Au début de la formation, les résultats des pré-tests ont démontré que 30 – 45 % des participants n'avaient jamais entendu parler de ces lois et qu'aux post-tests 70 à 80 % ont des bases de connaissances relativement bonnes sur ces lois. Ces résultats sont mis en annexe aux différents rapports de formation. Un plan de suivi de toutes les formations dispensées a été élaboré par chaque superviseur des sites, en collaboration avec le coordinateur national LIZADEEL. Il s'est focalisé principalement sur la mise en application des acquis de la formation et la mise en application des mesures arrêtées dans le cadre de la protection des enfants et des violences</p>	

sexuelles. Cet exercice a été conforté par les comptes-rendus des réunions hebdomadaires, des réunions du consortium ainsi que des rapports du chargé de suivi et évaluation.	
Activité 1112 - Organiser 60 séances de plaidoyer auprès 400 décideurs locaux pour l'application des droits spécifiques des enfants/jeunes, filles et garçons dans les entités des sites miniers	Situation
Activité prévue T3 et T4	
<p>Ces séances ont été focaliser sur les thématiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non au travail des enfants dans les mines ▪ La place de l'enfant est à l'école et non dans les mines 	En cours
<p>Ces séances de plaidoyer ont été menées durant la période T3 et T4 dans huit (8) sites sur 10 du projet (à l'exception de Walungu et Nzibira) ont permis d'atteindre 218 décideurs dont 174 hommes et 44 femmes répartis de la manière suivante : 89 dans le Haut-Katanga, 72 dans le Lualaba et 57 dans le Sud-Kivu.</p> <p>Il s'agit des Administrateurs de Territoire, Administrateurs de Territoire Adjoints, maires des villes, Commandants des FARDC, Commandants de la Police Nationale Congolaise, Responsables de l'ANR, Procureurs de la République, Bourgmestres des communes, Chefs de quartier, Chefs d'avenue, chefs de division ou service des ministères (Affaires Sociales, Plan, Justice, Genre, Droits Humaines, Mines, EPSP), chefs coutumiers, autorités religieuses et scolaires, leaders communautaires et d'opinion, leaders des groupes constitués des enfants et des jeunes. Toutes ces sessions se sont déroulées en milieu ouvert dans chaque site pendant un jour pour chaque formation. Les participants venus de différents coins des provinces ont bénéficié des frais de restauration et de remboursement des frais de transport.</p> <p>Les formateurs retenus pour ces formations ont été le coordinateur national LIZADEEL, son assistant, le superviseur de sites ainsi que, pour chaque formation, un consultant juriste local.</p> <p>Les modules de formation utilisés sont : « Document de plaidoyer du projet IPPF » et « Techniques de plaidoyer de la LIZADEEL ». Le but poursuivi était de</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ former les autorités politico-administratives et autres décideurs sur les instruments juridiques aux niveaux international, africain, sous-régional et national portant protection de l'enfant ; ▪ vulgariser les lois et autres dispositions légales de prévention et de protection des enfants pour prévenir les violations et protéger les enfants et jeunes travaillant dans les sites miniers et ceux des communautés environnantes dont ils émanent ; ▪ les inciter à mettre en pratique des décisions protégeant les enfants et jeunes dans et autour des sites miniers. A la fin de chaque séance, les participants ont concrétisé leur engagement pour l'application des mesures concrètes de protection de l'enfant en signant des actes d'engagement. <p>Un plan de suivi des mesures concrètes prises par les participants était chaque fois élaboré par chaque superviseur des sites, en collaboration avec le coordinateur national LIZADEEL.</p>	

Activité 1113 - Renforcer les prestataires de sante, par des formations, réhabilitation, approvisionnement en intrants et médicaments, et accompagnement et supervision.	Situation
Activité prévue T1 T2 T3 T4	
<p>L'activité consiste à identifier 20 structures de santé dans et autour des sites miniers pour la prise en charge médicale des enfants et jeunes pendant les 5 années du projet. Les 20 structures de santé doivent être approvisionnées en intrants et médicaments pour les soins sanitaires des IST, des Survivants des violences sexuelles, de sensibilisation pour la prévention des IST et VIH/SIDA et l'utilisation des méthodes de planification familiale par les enfants, les jeunes et les adultes. Pendant l'année, 24 structures sanitaires ont été identifiées dans 10 sites miniers ; 159 prestataires dont 59 femmes cliniques de ces structures ont été formés selon les spécificités du projet pour la prise en charge des enfants et jeunes ; les 24 structures de santé ont effectivement été approvisionnées en intrants et médicaments pour les soins sanitaires des IST, des Survivants des violences sexuelles, de sensibilisation pour la prévention des IST et VIH/SIDA et l'utilisation des méthodes de planification familiale par les enfants, les jeunes et les adultes. Ainsi pour bien réaliser cette activité, 70 agents de distribution à base communautaires dont 34 femmes et 80 Pairs éducateurs dont 36 filles ont été formés comme relais communautaire pour sensibiliser les membres des communautés et les autres enfants et jeunes par leurs pairs, afin de bien véhiculer les messages. L'approvisionnement des structures de santé en médicaments se terminera 6 mois après la fin du projet. Cette méthode de pérennisation de la prise en charge médicale des enfants et jeunes se perpétuera avec les zones de santé qui sont nos partenaires étatiques de mise en œuvre et de suivi/évaluation du projet. Ce sont les zones de santé et les Divisions provinciales de la santé qui ont largement contribué à l'identifications des structures de santé, l'identification et la formation des agents de distribution à base communautaires et des Pairs éducateurs. Le nombre d'enfants et jeunes bénéficiaires de la prise en charge médicale, psychosociale et juridique intégrée avait été estimé à 8520 pour les 5 années du projet. Le projet fait des estimations forfaitaires de 2130 enfants et jeunes à prendre en charge par an dans les 10 sites miniers pour les IST, les Survivants des violences sexuelles, de sensibilisation pour la prévention des IST et VIH/SIDA et l'utilisation des méthodes de planification familiale par les enfants et les jeunes. Les 24 structures de santé approvisionnées en intrants et médicaments ont pris en charge au cours de cette année 2.499 enfants et jeunes dont 1250 filles. Cette activité est permanente pour toute la durée du projet et continuera même au-delà de la fin du projet. Elle est donc pérenne.</p>	En cours

Activité 1113 (suite)- Renforcer les prestataires de sante, par des formations, réhabilitation, approvisionnement en intrants et médicaments, et accompagnement et supervision	Situation
Activité prévue T1, T2, T3 et T4	
<p>Formation des prestataires cliniques en Prise en charge des Survivants des violences sexuelles, des IST, en PF et en SSRAJ. Cette série de formations a connu la participation de 159 prestataires cliniques dont 59 femmes. Ils sont répartis de la manière suivante : 48 au Sud Kivu dont 22 femmes et 111 au Haut Katanga et Lualaba dont 69 femmes. Tous les prestataires formés sont des médecins, des infirmiers titulaires et autres infirmiers en fonction dans les formations médicales publiques et privées identifiées par les Zones de santé au bénéfice du projet. Toutes ces formations se sont déroulées en résidence. Les prestataires cliniques venus des formations médicales de toutes les Zones de santé étaient regroupés et internés au chef-lieu des provinces pendant toutes les durées des formations. Tous les formateurs à ces formations sont ceux attirés en santé sexuelle et reproductive par le Ministère de la santé au niveau national et au niveau provincial, spécialisés en la matière. Ils sont du Programme National de la Santé de la Reproduction</p>	Achevé totalement pour le Haut Katanga et le Lualaba sauf pour le Sud Kivu où une dernière formation

<p>(PNSR). Les modules de formation sont ceux du Programme National de la Santé de la Reproduction. Ce sont des modules standard du Ministère de la Santé. Les résultats du Pré-test et du Post-test sont attachés en annexe des rapports de formation faits par l'équipe des formateurs. Le plan de suivi des acquis des formations sont fait par les Chargés de projet provincial avec le PNSR provinciale planifié dans le PMO. Il se traduit par le recueil des données statistiques mensuelles de la prise en charge dans les centres hospitaliers et par des réunions mensuelles et trimestrielles de suivi/évaluation des activités de la prise en charge médicale des enfants et jeunes.</p>	<p>(SSRAJ) a été reportée pour cette année.</p>
--	---

Activité 1114-Gérer et suivre et évaluer le projet	Situation
Activité prévue T1, T2, T3 et T4	
<p>Les réunions ont été organisées à deux niveaux</p> <p>Trois réunions de coordinations ont été organisées durant la période T3 (Octobre et novembre 2018) et T4 (mars 2019)</p> <p>Ces trois réunions ont été organisées respectivement au Sud Kivu (19 Octobre 2018) à Kinshasa (novembre 2018) et à Lubumbashi (mars 2019)</p> <p>Sous la responsabilité du Coordonnateur General du projet, les trois réunions ont été préparées selon des termes de références partagés à l'avance. Elles ont permis de :</p> <p>Valider le plan de coordination du projet,</p> <p>Elaborer les plans de suivi des recommandations du bailleur de fonds à la suite des visites conjointes</p> <p>Elaborer le plan de communication intégrée du projet et un plan de pérennisation</p> <p>Améliorer les mécanismes de coordination et de synergie d'action des différents membres du consortium sur le terrain. Dans chaque Province existe une coordination sous le lead d'un des trois membres du consortium : Haut Katanga ABEF-ND ; Lualaba : LIZADEEL ; Sud Kivu : Cordaid. Les réunions ont été organisées selon des points inscrits à l'ordre du jour faisant office de termes de référence partagés.</p> <p>Au total 9 réunions ont été organisées dans les trois provinces dont 4 au Haut Katanga, 3 au Lualaba et 2 au Sud Kivu</p> <p>Ces réunions ont permis d'échanger les plans d'action entre les membres du consortium et de planifier les activités communes. La mise en œuvre et le suivi des différentes recommandations pour l'atteinte des résultats du projet figurent en bonne place parmi les points discutés lors de chaque réunion provinciale. Les coordonnateurs nationaux d'ABEF-ND, de Cordaid et de la LIZADEEL ont supervisé les activités de formation des différents agents dans les trois provinces ;</p> <p>à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ABEF-ND : formation des prestataires cliniques, des pairs éducateurs et des distributeurs à base communautaire de contraceptifs. ▪ LIZADEEL : formation des APS et des membres des RECOPE 	<p>En cours</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cordaid : Formation des membres des communautés sur la protection de l'enfant, les mesures d'alerte préventive (ligne 117), l'élaboration des plans d'action des cadres de concertation et la réinsertion. <p>Les chargés de projet ont assuré le suivi des activités planifiées dans le PTA par chaque membre du consortium.</p> <p>Deux visites conjointes ont également eu lieu avec les représentants du bailleur de fonds dans les trois provinces en Octobre 2018 au sud Kivu et mars 2019 au Haut Katanga et au Lualaba,</p> <p>Ces deux visites conjointes ont permis d'identifier les points forts, les points faibles et les points d'attention à partir desquels des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer la gestion et la coordination du projet.</p> <p>La coordination générale a élaboré des plans de suivi de toutes les recommandations des visites conjointes avec le bailleur de fonds.</p>	
--	--

Résultat immédiat 1120. Des accords de partenariats pertinents sont établis entre institutions étatiques, sociétés/exploitants miniers et communautés en matière de protection des droits des enfants/jeunes

<p>Activité 1121- Initier et appuyer des concertations quadripartites entre institutions étatiques, sociétés minières, communautés et enfants/jeunes filles et garçons, sur la prévention de la violence et la protection des enfants et des jeunes à conduire ensemble.</p>	<p>Situation</p>
<p>Activité prévue T1, T2, T3, T4</p>	
<p>5 cadres de concertation impliquant les membres des institutions étatiques, les sociétés/exploitants miniers, membres des communautés, les enfants et jeunes ont été créés/ redynamisés, établis et sont fonctionnels dans 10 sites miniers dans les provinces du Sud Kivu, territoire de Walungu (Sites de Nyamurale et Nzibira), territoire de Mwenga (sites de Calvaires et Tshianda), Lualaba (sites de Kapata, Musonoi et Luilu) et le Haut Katanga, territoire de Kambove (Sites de Kambove et Kamwale) et territoire de Kipushi (sites de Kipushi).</p> <p>Il sied de noter que les 5 cadres de concertation créent et redynamisés dans les 3 provinces précitées sont réparties de la manière suivante :</p> <p>Un cadre de concertation créé et établi dans le territoire de Mwenga regroupant les membres des institutions étatiques, les exploitants miniers, membres des communautés, les enfants et jeunes des alentours et des sites miniers de Calvaires et Tshianda</p> <p>Un cadre de concertation créé et établi dans le territoire de Walungu (province du Sud Kivu) regroupant les membres des institutions étatiques, les exploitants miniers, membres des communautés, les enfants et jeunes des alentours et des sites miniers de Nyamurale et Nzibira</p> <p>Un cadre de concertation redynamisés dans le territoire de Kipushi (province du Haut Katanga) regroupant les membres des institutions étatiques, les sociétés/exploitants miniers, membres des communautés, les enfants et jeunes des alentours et du site minier de Kipushi</p>	<p>En cours</p>

Un cadre de concertation créé et établi dans le territoire de Kambove (province du Haut Katanga) regroupant les membres des institutions étatiques, les sociétés/exploitants miniers, membres des communautés, les enfants et jeunes des alentours et des sites miniers de Kambove et Kamwale. Un cadre de concertation redynamisé dans la ville de Kolwezi et ses environs (province du Lualaba) regroupant les membres des institutions étatiques, les sociétés/exploitants miniers, membres des communautés, les enfants et jeunes des alentours et des sites miniers de Kapata, Kamwale. Pour mettre et/ou redynamiser les cadres de concertation, 115 acteurs clés (membres des institutions étatiques, sociétés/exploitants miniers, membres des communautés, enfants et jeunes) dont 61 hommes, 30 femmes, 12 et 12 Garçons ont été identifiés dans et autour des 10 sites miniers de provinces du Sud Kivu (Nyamurale et Nzibira), Haut Katanga (Kambove, Kamwale et Kipushi) et Lualaba (Kapata, Musonoi et Luilu). Cordaid et ses partenaires ont organisé 4 réunions avec les structures communautaires existantes (réseaux communautaires de protection de l'enfant, les comités des creuseurs, comités des loutriers, des transporteurs des minerais, exploitants miniers, sociétés minières, des jeunes, les organisations de la société civile, les comités des femmes, les services étatiques) afin de les mobiliser autour des activités du projet. L'objectif ces réunions étaient d'expliquer aux membres des communautés les objectifs du projet, les rôles et responsabilités qu'ils sont appelés à jouer en qualité des acteurs clés dans la prévention et la réponse aux cas d'abus, de violences et exploitation, de mener des actions de plaidoyer en faveur des enfants au près des acteurs étatiques (la police, les cours et tribunaux, les services étatiques...), les autorités locales et les sociétés/exploitants miniers pour qu'ils assurent la protection des enfants contre les pires formes de travail des enfants, les violences sexuelles, l'exploitation économique et autres cas d'abus, de violence et exploitation dans et autour des sites miniers, négocier et élaborer les cahiers de charge pour la redevabilité sociétale en impliquant les membres des institutions étatiques, les sociétés/exploitants, membres des communautés, enfants et jeunes.

Il faut noter que l'identification des acteurs clés avait connu un retard dans la province du Lualaba, Haut Katanga et dans le territoire de Walungu en province du Sud Kivu à cause de la difficulté d'accessibilité dans les sites miniers. Dans le Lualaba, il a fallu l'autorisation du gouvernement provincial pour accéder dans les sites miniers.

Au Haut Katanga, il fallait également négocier l'accessibilité dans les sites miniers. Au Sud, plusieurs obstacles pour accéder dans les sites miniers ont été l'œuvre de la femme de la chef coutumier de Walungu qui voulait que le projet finance la coopérative minière « COMIANGWE » coopérative minière de Ngweshe dont elle est responsable. Après plusieurs négociations, l'accessibilité dans les sites miniers dans toutes les provinces ont été autorisées. Après l'identification des acteurs clés, un atelier de renforcement des capacités de ces acteurs par site minier dans les provinces du Sud Kivu (Nyamurale; Nzibira, Calvaire et Tshianda), Haut Katanga (Kipushi, Kamwale et Kambove) et Lualaba (Luilu, Kapata et Musonoi) a été organisé. Au total 115 personnes dont 61 hommes, 30 femmes, 12 et 12 garçons ont activement participé à cet atelier sur les droits, protection de l'enfant et sur le respect des normes de protection d'enfants et sur les notions de redevabilité sociétales. Cet atelier a permis aux acteurs clés de se familiariser et d'améliorer leur connaissance sur les droits, protection de l'enfant et sur les notions de la redevabilité des sociétés minières vis-à-vis des communautés locales et en fin la capacité à mener des actions de préventions et réponses aux cas d'abus, de violences, maltraitance et exploitation dont sont victimes les enfants et jeunes dans les différents sites miniers. 5 organes de cadres de concertation ont été mise en place. Ces organes des cadres des concertations sont constitués des membres des institutions étatiques, la société civile et les acteurs miniers. Elle a comme mission la préparation des réunions de cadre de concertation, organisation des réunions, suivi des recommandations et organisation de plaidoyer. Dans la province du Lualaba, le cadre de concertation est dirigé par madame la ministre provinciale des affaires sociales, genre et travail et secondé par la société civile qui joue le rôle de secrétariat; dans le territoire de Kambove, Kipushi et Walungu par l'administrateur du territoire et secondé par la société civile. Dans le territoire de Mwenga au Sud Kivu, le cadre de concertation est dirigé par le chef de secteur de la division des affaires sociales et secondé par le parlement d'enfant de Kamituga. Au total 70 personnes dont 30

<p>femmes constituent ces organes de cadre de concertation dont 7 membres par site minier dont 3 femmes. 5 règlements d'ordre intérieur (ROI) ont été élaborés dans 5 réunions organisées par les membres des cadres de concertation de Mwenga, Walungu, Kipushi, Kambove-Kamwale et Lualaba dans l'objectif d'orienter les lignes de conduites ou directrices devant régir le cadre de concertation afin d'atteindre les objectifs fixés par ce dernier. Il sied de signaler que les différents règlements d'ordre intérieur élaborés ont intégré les principes fondamentaux de protection de l'enfant notamment l'intérieur supérieur de l'enfant, non-discrimination, participation et survie et développement de l'enfant ainsi que la politique de sauvegarde de l'enfant que les membres de cadre de concertation sont appelés à observer pendant la mise œuvre de leurs activités.</p>	
---	--

<p>Activité 1122- Négocier des cahiers de charge avec les exploitants miniers pour leur redevabilité sociale en matière de protection des enfants</p>	<p>Situation</p>
<p>Activité prévue T1, T2, T3 et T4</p>	
<p>Notons que les négociations pour l'élaboration des cahiers de charge pour la redevabilité pour les exploitants/sociétés minières et mise en place des comités de pilotage pour la mise en œuvre des cahiers de charge n'ont pas eu lieu mais toute fois des tractations est en cours avec les entreprises minières. Il faudra attendre un compromis entre les parties prenantes afin d'amorcer le processus. Toute fois Cordaid va s'appuyer sur son programme de partenariat lobby et plaidoyer (SPLA) pour appuyer les cadres de concertation et la négociation des cahiers de charge pour la redétabilité sociétale. Le programme SPLA a une bonne expérience et expertise dans le plaidoyer du secteur extractif congolais et travaille avec les organisations de la société congolaise pour le plaidoyer. L'implication du programme SPLA pour l'an 3 facilitera d'atteindre les objectifs assignés. Les défis restent la faible participation des entreprises minières. C'est pourquoi l'appui du programme SPLA va faciliter à contourner ces défis.</p>	<p>En cours</p>

<p>Activité 1211 : Documenter et suivre des cas de violations des droits des enfants/jeunes et garçons pour un meilleur plaidoyer</p>	<p>Situation</p>
<p>Activité prévue T2 et T3</p>	
<p>Pour mieux assurer la documentation et le suivis de cas de violation des droits des enfants/jeunes, une formation sur les rôles et responsabilités du RECOPE dans le cadre du projet TUKINGE WATOTO a été organisée.</p> <p>Au total, 35 RECOPE ont été formés dont 24 hommes et 11 femmes répartis de la manière suivante : 14 dans le Lualaba et 21 dans le Sud-Kivu</p> <p>Toutes ces formations se sont déroulées durant les trimestres T2 et T3 dans les bureaux du consortium à Kolwezi (Lualaba), dans la salle Familia à Kipushi et dans la salle des Jeunes à Kamituga (Sud-Kivu) pendant un jour pour chaque formation. Les participants venus de différents coins des provinces ont bénéficié des frais de restauration et de remboursement des frais de transport.</p> <p>Les formateurs retenus pour ces formations ont été le coordinateur National, son assistant du coordinateur national LIZADEEL et la superviseure de sites du Sud-Kivu.</p>	<p>En cours</p>

En ce qui concerne le module de formation utilisé était celui sur « Lignes directrices des RECOPE » du Groupe de Travail Protection de l'Enfant – RDC Les points abordés sont les suivants :

- Définition de RECOPE ;
- Différence entre RECO et RECOPE ;
- Mandat des RECOPE ;
- Rôles et responsabilités des membres des RECOPE ;
- Qualités d'un membre de RECOPE ;
- Composition des RECOPE ;
- Fréquence des réunions ;
- Rayon d'action des RECOPE ;
- Conditions d'éligibilité des membres des RECOPE ;
- Différence entre protection – prévention – réponse ;
- Acteurs et Services spécialisés de protection de l'enfant ;
- Collaboration RECOPE – LIZADEEL dans le cadre du projet « TUKINGE WATOTO ».

Au début de la formation, des pré-tests étaient administrés aux participants, tout comme à la fin de la formation avec des post-tests. Les résultats post-tests 70 à 80 % ont des bases de connaissances relativement bonnes sur ces lois. Ces résultats sont mis en annexe aux différents rapports de formation. Un plan de suivi de la formation dispensée a été élaboré par chaque superviseur des sites, en collaboration avec l'assistant du coordinateur national LIZADEEL. Il s'est focalisé principalement sur les dispositions pratiques quant à l'identification et à la documentation des cas ainsi que sur le circuit de transmission des informations.

En ce qui concerne la prise en charge psychosociale un total de 1003 enfants ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale dont 624 garçons et 379 filles, tous répartis comme suit : 502 dans le Haut-Katanga, 311 dans le Lualaba et 190 dans le Sud-Kivu. Toutes ces activités ont été menées par nos assistants psychosociaux (9) avec la collaboration de 49 membres des Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfant (RECOPE) de chaque site. Ces derniers se répartissent comme suit : 12 dans le Haut-Katanga, 15 dans le Lualaba et 22 dans le Sud-Kivu.

En se référant à la prise en charge juridique et judiciaire, un total de 12 enfants a bénéficié d'un accompagnement juridique et judiciaire dont 8 garçons et 4 filles. Ces activités ont été menées par nos assistants juridiques.

Pour le référencement, un total de 546 cas a été référé dont 352 chez ABEF_ND et 249 chez HPP. Parmi ces cas, 218 cas concernent les filles.

Activité 1212 : Former et sensibiliser les familles et les communautés sur le fonctionnement et la mise en œuvre de structures d'alertes préventives sur les violations des droits des enfants/jeunes, filles et garçons

Situation

Activité prévue T1, T2, T3 et T4

La sensibilisation des familles et membres des communautés sur les droits spécifiques des enfants ont porté sur les thèmes suivants :

Mobilisons-nous pour la protection des enfants dans et autour des mines

En cours

Vulgarisation de la loi N° 01/009 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfants

69 séances de sensibilisation ont été organisées dans les 3 provinces (sur les 10 sites) et ont permis d'atteindre 2696 personnes dont 1885 hommes et 1409 femmes (385 ménages) réparties de la manière suivante : 1098 dans le Haut-Katanga, 1004 dans le Lualaba et 594 dans le Sud-Kivu. Les hommes, femmes, filles et garçons ont été sensibilisés par rapport à leur appartenance aux communautés ciblées dans le cadre de ce projet.

Types de sensibilisation

- Deux types de sensibilisation ont été choisis :
- Sensibilisation grand public (de masse) :
- Sensibilisation porte à porte :

Les données statistiques sont contenues dans notre rapport d'activités.

Les sensibilisateurs. Toutes ces séances de sensibilisation ont été menées par nos 9 assistants psychosociaux en collaboration avec le concours de 28 membres des RECOPE.

Activité 1213-Tester le système de médiation par l'identification et le renforcement et l'appui aux médiateurs communautaire pour enfants

Situation

Activité non-programmée pour l'an 2.

Activité 1221- Sensibiliser 400 leaders communautaires et religieux sur la protection des droits des enfants/jeunes, filles et garçons en général et sur les violences sexuelles et sexistes en particulier

Situation

Activité prévue T 2 et T3

10 pratiques socio-culturelles néfastes à la protection de l'enfant ont été identifiées dans 10 sites miniers ciblés par le projet. Ces dix pratiques socio-culturelles néfastes ont été rapportées aux autorités policières, administratives et judiciaires dans les actions entamées par les membres des cadres de concertation en vue de faire changer la situation des enfants dans et autour des sites miniers. Ces pratiques sont : le mariage précoce, le viol des enfants, la consommation des drogues et boissons fortement alcoolisées, la prostitution des enfants, les lavages des minerais, transports des minerais, gardes nocturnes des dépôts des minerais, creusages des minerais, ventes d'alcool, drogues et exploitation économiques dans les débits de boissons, hôtels et petites boutiques. Ces pratiques néfastes ont été rapportées au près des cadres des concertation qui ont mené des actions de mobilisation communautaire et plaidoyer auprès des décideurs locaux et provinciaux pour y tenter d'y mettre fin. Un mécanisme d'alerte précoce a été mise en place dans les dix sites du projet à travers la ligne verte 117. Au lieu de mettre en place un nouveau système d'alerte précoce pour la protection des enfants, Cordaid et ses partenaires se sont appuyés sur la ligne verte 117 existante mise en place par le ministère des affaires sociales à travers la division des affaires sociales du Nord Kivu afin d'assurer la durabilité des activités du projet. Il est établi et est fonctionnel dans les sites

En cours

du projet. Ce système d'alerte précoce a été créé en 2004 et est opérationnel à travers la ligne verte 117 depuis le 16 Juin 2014 date de la commémoration de la journée internationale de l'enfant Africain avant l'obtention officiel du ministère des affaires sociales de ce numéro court à 3 chiffres. En collaboration avec War Child Uk qui finance le centre d'appel de la ligne verte 117 dont le centre d'appel est à Goma qui couvre la partie Est et Sud de la RDC, un accord de collaboration a été conclu entre Cordaid et le ministère des affaires sociales/Division des affaires sociales en vue d'étendre cette ligne verte sur la province du Sud Kivu (territoire de Walungu et Mwenga), la province de Lualaba (ville de Kolwezi et ses environs) et la province du Haut Katanga (territoire de Kipushi et Kambove pour la rendre opérationnelle dans ces zones. Après l'identification des pratiques néfastes et la mise en place du système d'alerte, une formation des assistants sociaux de la Divas, les animateurs des partenaires sous-traitant de Cordaid (RHA et HPP), les assistants psychosociaux de la Lizadeel et le staff de ABEF-ND ont été formé sur la ligne 117 afin d'améliorer leur connaissance sur le système de protection, référencement et contre référencement des cas, assistance psychosociale et dissémination des informations sur les droits, protection de l'enfant, sur l'élaboration, et diffusion des cartographies des services de prise en charge (juridique, psychosocial, médical, socio-économique.) pour la prise en charge des enfants et jeunes victimes de violences, abus et exploitation. Dans le cadre de renforcer le rayon d'action du projet et pour encourager sa durabilité, Cordaid et ses partenaires ont encouragé les membres des communautés à travailler en synergie pour mener des actions de plaidoyer en se servant des informations issues du monitoring. C'est pourquoi une méthodologie d'action de plaidoyer commune a été développé au sein des cadres de concertation en vue de mener ensemble celles-ci afin d'amener les décideurs à changer les politiques et les amener à faire respecter les droits et le bien être dans enfants dans et autour des sites miniers. Au moins 6 actions de plaidoyer ont été menés dans différents sites miniers notamment le plaidoyer sur l'accessibilité dans les sites minier de Walungu et Lualaba, le plaidoyer sur la repressions des abus, violences et exploitation des enfants et jeunes dans et autour des sites miniers, le plaidoyer sur la réduction des frais scolaires pour les enfants ayant intégré les structures scolaires pour leur réinsertion. Deux ateliers de formation des assistants sociaux et staffs partenaire de Cordaid et membres du consortium ont été organisés. Il faut dire que le premier atelier a eu lieu à Goma où se trouve le centre d'appel sur la ligne 117 avec les assistants sociaux de la Division des affaires sociales et la deuxième à Bukavu avec les partenaires sous-traitants de Cordaid (HPP et RHA), la Lizadeel et ABEF-ND. Au total la formation a réuni 28 participants dont 12 Femmes ont participé à la formation tenue à Goma et la 2 -ème formation a réuni 12 personnes dont 2 femmes à Bukavu. Cette formation a permis aux participants d'améliorer leurs connaissances sur l'utilisation de la ligne 117 sur la protection des enfants, comment référer et contre référer les enfants vers les différents services de prise en charge et sur comment élaborer la cartographie des services de prise en charge pour permettre aux enfants, jeunes et membres des communautés de s'en servir pour une meilleure protection de ces derniers. A part ces deux ateliers, un autre atelier par site minier a été organisé et a atteint un total de 145 personnes dont 64 femmes, 70 hommes, 4 filles et 7 garçons sur le système d'alerte précoce (utilisation de la ligne verte 117) et sur la cartographie de services de prise en charge. Les bénéficiaires sont les membres des RECOPEs, assistants psychosociaux (APS) et membres des communautés. Cette formation a permis aux participants d'améliorer leur connaissance sur l'existence et l'utilisation de la ligne 117 afin de prévenir et répondre aux cas d'abus, de violence et d'exploitation dont les enfants sont victimes dans et autour des sites miniers et de d'améliorer le bien-être des enfant et jeunes dans leurs communautés respectives à travers la ligne 117 et la cartographie des services de prise en charge (juridique, médical, psychosociaux, médicaux, socio-économiques) et un autre encore atelier de renforcement des capacités des OPJ, magistrats, autorités politico-administrative, assistants sociaux et leaders communautaires a été organisée dans le 10 sites du projet sur les droits, protection de l'enfant et sur les pratiques socio-culturelles néfastes. Cette formation a permis ces derniers à s'asseoir ensemble en vue de discuter et échanger sur les pratiques néfastes dont sont victimes les enfants dans et autour des sites miniers et comment ils peuvent mener des actions d'ensemble pour réduire la fréquence des pratiques socio-culturelles néfastes. Au total 91 personnes dont 24 femmes, 67hommes et garçons ont participé à cette formation. Une sensibilisation sur le système d'alerte

précoce a été effectuées dans et autour des 8 sites miniers sur 10 sites prévus pour le projet. Les sites de Nzibira et de Nyamurale dans le territoire de Walungu au sud Kivu n'ont pas connu les sensibilisations à cause du retrait de partenaire ADE du projet TUKINGE WATOTO fin Janvier. Toutes fois ces sensibilisations seront répliquées dans le territoire de Walungu dans les sites de Nzibira et Nyamurale où elles seront planifiées pour l'année 3 du projet. Il sied de signaler qu'une stratégie de sensibilisation afin d'atteindre le plus grand nombre des bénéficiaires a été mise en place dans et autour des sites miniers. Ces sensibilisations ont consisté dans la préparation et diffusion des émissions radios, la sensibilisation des masses dans les écoles et sites miniers, des sensibilisations à travers des focus groups de plus au moins 15 personnes et des sensibilisations porte à porte. Notons que des dépliants portant les messages sur l'importance et l'utilisation de la ligne 117 ont été distribués aux enfants, jeunes et membres des communautés après une brève explication faite par les animateurs sur terrain. Au total 10479 personnes ont été sensibilisées dont 2586 femmes, 2962 hommes, 2285 filles et 2646 garçons. Il faut dire que depuis le début de l'année le réseau Airtel pose de problème de connexion ce qui ne facilite pas les appels pour ceux-là qui utilisent Airtel. Ce problème est lié au bureau central de Airtel. Pour contourner cette difficulté, des sensibilisations sont menées pour encourager les communautés locales à utiliser les réseaux Vodacom et orange. L'objectif de la mise en place de la ligne 117 est d'agir dans l'esprit de la Convention des droits de l'enfant en se basant sur la protection des enfants et l'écoute des droits de l'enfant, d'atteindre chaque enfant qui a besoin des soins et de protection en répondant aux appels/contacts et aux urgences des cas d'abus, des violences, exploitation dont les enfants sont victimes dans et autour des sites miniers, de garantir l'accès aux services de prise en charge à travers la communication dans les zones éloignées, inaccessibles et plus marginalisées, mener de plaidoyer pour les services des enfants là où ils sont inaccessibles ou inexistant et couvrir les gaps observés. Les groupes cibles sont les enfants victimes d'abus, de violence et exploitation dans et autour des sites miniers ainsi que d'autres enfants vulnérables et à risque de protection.

Activité 1222-Diffuser des messages à travers les radios communautaires et dialogues communautaires pour la protection des droits des enfants/jeunes, filles et garçons en général et sur les violences sexuelles et sexistes en particulier.

Situation

Activité prévue T3

Thèmes des émissions radio :

- Non au travail des enfants dans les mines
- La place de l'enfant est à l'école et non dans les mines

En cours

Au total, 62 émissions radio ont été diffusées et rediffusées dans les chaînes de radio ci-après : Radio MWAISENI à Kipushi, Radio JEDIDJA à Kambove, Radio Communautaire Libre à Kolwezi, Radio MIKUBA à Kolwezi. Ces émissions se sont déroulées durant les 4 trimestres et étaient essentiellement des tribunes libres, des émissions interactives (à téléphone ouvert) avec des invités sélectionnés parmi les leaders communautaires.

Activité 1223 - Assurer la communication et la visibilité du projet.	Situation
Activité prévue T 2et T3	
Conformément au plan de communication du consortium, il y avait des activités de communication au niveau interne et externe.	En cours
Sur le plan interne : les activités menées étaient les échanges des documents de planification et de suivi des activités entre les membres du consortium	
Sur le plan externe : l'organisation des séances de plaidoyer auprès des membres des gouvernements provinciaux (Lualaba, Haut-Katanga) et des députés provinciaux ont permis de faciliter la mise en œuvre du projet dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga. Ces communications ont permis une meilleure connaissance du projet de la part des autorités visées. Les réunions d'information avec certaines entreprises minières ont ouvert des canaux de future collaboration. Les contacts pour les préparatifs de la mise en place du comité de pilotage sont en cours. Les panneaux positionnés aux entrées des sites miniers, les T-shirts, képis, gilets, arborés par les prestataires ont continué à faire l'effet de la visibilité du projet. Ces panneaux ont été fabriqués et implantés par ABEF-ND dans deux provinces sur les trois abritant le projet (Haut Katanga et Lualaba en mars 2019). HPP9 sous/traitant de Cordaid) a également implanté des panneaux au Lualaba. Au sud Kivu il n'y a pas de panneaux. Les tee-shirts, képis et gilets portent les logos de chaque ONG et sont fabriqués par chaque partenaire depuis le lancement du projet.	

1300 Résultats intermédiaire 3 : Les enfants et les jeunes participent davantage à des activités et à des services de protection et de prévention de la violence qui sont sexospécifiques et équitables

1310 Résultat immédiat 1 :

Des Capacités d'autonomisation et d'autogestion sont acquises par des adolescentes, et jeunes garçons et jeunes filles ainsi que des femmes/familles pour s'autoapprendre en charge au sein de leurs communautés respectives

Activité 1311- Mettre en œuvre l'approche EKATA dans les communautés sélectionnées	Situation
Activité prévue T3 et T4	
Cette activité n'a pas été réalisée à cause du retard enregistré dans le recrutement d'un spécialiste sur l'approche EKATA. Elle est reportée à l'An 3	<i>reporté,</i>
Elle est planifiée comme prioritaire dans le PTA3	

Activité 1312- Former et appuyer 1,200 enfants/jeunes, filles et garçons sur l'organisation et la gestion des activités génératrices de revenus	Situation
Activité prévue T3 et T4	

Avant l'identification et sortie des enfants et jeunes dans et autour des sites miniers, des discussions et dialogues ouverts, constructifs et transparents avec les autorités et leaders communautaires ont été menés dans et autour des sites miniers afin qu'ils soient informés de processus d'identification des enfants et toutes les étapes y afférentes. Après ce dialogue avec les autorités et leaders communautaires, les enfants, les jeunes et parents ont été sensibilisés sur le processus d'identification des enfants qui devront bénéficier de l'appui du projet. Pour éviter les conflits dans les communautés autour des sites miniers, Cordaid et ses partenaires ont mis en place une stratégie d'élaboration des critères participatifs des vulnérabilité. Cette stratégie a permis de réduire toute sensibilité liée à l'appui et renforcer le principe de Do No Harm (ne pas nuire). Par ces critères figurent les enfants vivant avec Handicap, les enfants affectés par le VIH SIDA, les enfants abandonnés, les enfants marginalisés, les enfants à risques d'exploitation et des enfants exploités, enfants orphelins, les enfants chefs des ménages, enfants maltraités, enfants à risque etc. Les enfants sélectionnés pour bénéficier de l'appui sont ceux-là qui ont été dans les critères définis par les membres des communautés et validés par eux. Après l'adoption et validation des critères de vulnérabilités, les différents critères de vulnérabilité ont été affichés sur des places publiques accessibles à tout le monde afin de permettre aux différents membres des communautés d'être informés sur ces différents critères. Ceci a été fait dans le but de renforcer la transparence, la redevabilité et l'implication des communauté dans les choix des bénéficiaires du projet. Une étude des options de la réintégration des enfants a été menée dans la province du Sud Kivu, Haut Katanga et Lualaba. Il sied de signaler que ceci n'a pas été le cas dans le territoire de Walungu au Sud Kivu à cause du retrait du partenaire ADE du projet. Cette étude a consisté en une étude sur les filières porteuses dans les communautés de réinsertion des enfants et jeunes sortis des sites miniers. Les résultats de cette étude sont en cours. Cette étude a été menée par les consultants recrutés pour cette fin. Après cette étude les consultants ont formé les enfants et jeunes sur la gestion des AGR et les activités professionnelles afin de les doter des connaissances et compétences nécessaires pouvant leur permettre de bien gérer leurs activités socio-économiques et professionnelles. Notons que sur un total de 782 enfants et jeunes sélectionnés pour la réinsertion socio-économique seulement 497 enfants et jeunes dont 289 filles ont été formés sur la gestion des AGR dans le Haut Katanga, Lualaba et Sud Kivu. 220 enfants sont en attente de formation au Sud Kivu (territoire de Walungu). Les enfants et jeunes ont opéré un choix judicieux sur le type d'AGR et apprentissages grâce à la formation qu'ils ont bénéficié. Après la formation, un kit de formation a été donné aux enfants ayant opté la réinsertion professionnelle et ceux-là qui ont choisi les activités génératrices des revenus ont bénéficié d'une réinsertion en AGR. L'année 3 sera consacrée à la formation des enfants et jeunes, l'étude des filières porteuses, orientation des enfants et jeunes dans structures d'apprentissage et scolaire dans le territoire de Walungu, la formation et sensibilisation des enfants sur la gestion financière, la dotation des kits de formation aux enfants et jeunes dans le territoire de Walungu, la dotation des kits de réinsertion aux enfants et jeunes ayant fini la formation professionnelle, le suivi et évaluation des activités de réinsertion et la mise en place d'une stratégie de réinsertion.

En cours

Au total 1917 enfants et jeunes sont sortis de 10 sites miniers. 925 enfants et jeunes dont 497 filles et 428 garçons ont été réinsérés dans 106 structures scolaires formelles existantes et 427 enfants et jeunes dont 249 filles ont été orientés dans les structures professionnelles pour l'apprentissage en métier et 72 enfants et jeunes dont 40 filles dans les activités génératrices des revenus dans la province du Sud Kivu, Lualaba et Haut Katanga. Il sied de signaler que 220 enfants sont en attente de réinsertion en AGR et réinsertion professionnelle ainsi que 110 dans la réinsertion scolaire dans le Sud Kivu, territoire de Walungu. Plusieurs activités ont été réalisées pour améliorer les conditions de vie des enfants et jeunes à savoir : la mécanique-auto, la coupe et couture, ajustage, maçonnerie, petits commerces, informatiques, conduite automobile et menuiserie.

Il faut noter que le projet a prévu d'atteindre 1200 enfants et jeunes pour réaliser 4 activités génératrices des revenus pendant toute la durée du projet. Malgré le démarrage tardif des activités qui sont intervenues qu'à la deuxième année un nombre important d'enfants a été sorti des sites miniers. Mais signalons que malgré ce retrait de sites miniers, certains enfants pour des raisons de pauvreté y rentrent pour assurer leur survie. Cette situation s'observe souvent dans les centres d'apprentissages et la plupart d'eux sont issus des familles venues des provinces du Kasai qui auraient fui la guerre de Kumwina N'sampu sans aucune assistance. Disons que malgré cette situation ces enfants sont conscients de leur situation et sont présents dans les centres d'apprentissages. Des animateurs de terrains menés des actions de sensibilisations et des suivis de leur apprentissage. Leur réinsertion facilitera leur sortie totale des sites miniers. Le projet n'a pas voulu leur interdire d'aller chercher leur survie pour éviter une rupture brusque avec les mines qui pourrait impacter négativement leur vie. L'année 3 une stratégie de réinsertion sera élaborée et mise en place pour faciliter une bonne réinsertion des enfants et jeunes. Les enfants dans les structures d'apprentissage bénéficieront des kits de réinsertion et ceux-là dans les structures scolaires d'un appui o leur scolarité. Des suivis de proximité seront organisés pour s'assurer que les enfants ne rechutent pas. La stratégie mise en place permettra d'orienter d'une manière efficace une réinsertion réussie.

1320 Résultat immédiat2 :

Des Compétences nécessaires à la vie courante sont acquises par les adolescentes filles, adolescents garçons, et jeunes garçons et jeunes filles pour leur participation aux systèmes de protection dans les localités et 20 sites miniers

Activité 1321 -Former les enfants/ jeunes en matière de compétences à la vie courante, à travers des formations de formateurs, développement de supports d'information, éducation et de communication ainsi que de évènements de sensibilisations	Situation
Activité prévue	
Activité non-programmée, elle sera réalisée en l'An3.	

Activité 1322-- Former 60 enfants/jeunes, filles et garçons sur le plaidoyer et la sensibilisation des communautés, des exploitants miniers et des pairs sur la protection de leurs droits.	Situation
Activité prévue	
Activité non-programmée, elle sera réalisée en l'An3.	

V.2 GESTION DE RISQUES

Les risques liés à la mise en œuvre du projet avaient été identifiés en 2017 et actualisés en 2018. Durant l'année 2, outre l'émergence de l'épidémie à fièvre hémorragique d'Ebola² aucun risque n'a affecté la mise en œuvre du projet dans les trois provinces.

Le tableau actualisé des risques est joint **en annexe 5**.

V.3 GESTION DES OPERATIONS QUOTIDIENNES

Durant la période de ce rapport la plupart des opérations quotidiennes se sont déroulées dans les chefs-lieux de province et sur le terrain. Les chargés de projet et les superviseurs sont responsables de la planification opérationnelle et de la mise en œuvre des activités. Grâce aux réunions de coordination ils ont planifié et mis en œuvre certaines activités communes et pour les autres activités, chaque membre du consortium a exécuté sur le terrain selon son plan d'action.

V.4 PROBLEMES DE GESTION ET REDRESSEMENTS

Les différents problèmes de gestion rencontrent durant la période de mise en œuvre du projet sont :

Manque d'orientation des principaux responsables sur les composantes du projet : ce problème a entraîné des difficultés de compréhension des différentes composantes

Manque d'orientation sur le canevas d'élaboration des rapports qui a changé depuis juin 2018 et porte à la connaissance du consortium en juillet 2019 (soit un an)

Mobilité du personnel au niveau national, provincial et de terrain

Un des trois membres du consortium a été le plus affecté par cette mobilité du personnel (LIZADEEL) qui a enregistré quatre (4) départs dont un au niveau national (le Coordonnateur National a démissionné en janvier 2019) et deux (2) au niveau du Haut Katanga et un (1) au Sud Kivu

Au niveau de Cordaid, un des sous/traitants (ADE) a rompu son contrat en fin 2018. Cette rupture de contrat a entravé la mise en œuvre des activités de réinsertion socioprofessionnelle et scolaire dans le territoire de Walungu abritant les sites de Nyamurale et Nzibira.

Pour résoudre ces différents problèmes de gestion, la coordination a élaboré des plans de mise en œuvre des différentes recommandations du bailleur de fonds et des acteurs de terrain.

Parmi ces recommandations il y a :

- la formation de base de tous les agents implique sur les composantes du projet,
- le renforcement des capacités des superviseurs et chefs de projets sur la supervision et la gestion des cas,

² <https://www.who.int/ebola/situation-reports/drc-2018/fr/>

- le renforcement de la coordination au niveau provincial par l'organisation régulière de réunions de coordination et la mise en œuvre et le suivi des activités communes au consortium.
- Une des recommandations relatives à l'amélioration de la coordination du projet au niveau national et provincial est l'affectation des Coordonnateurs nationaux d'ABEF-ND et de LIZADEEL dans les provinces du Haut Katanga et du Lualaba car Cordaid a déjà basé son Coordonnateur National au Sud Kivu (Bukavu).

La mise en œuvre de cette décision se heurte au manque de fonds pour leur prise en charge dans les provinces étant donné que leurs contrats sont signés sur la base de leur siège à Kinshasa.

VI. THEME TRANSVERSAL

VI.1 L'EGALITE ENTRE LES GENRES

Dans ses interventions, les membres du consortium tiennent compte de l'aspect d'égalité entre le genre du processus de recrutement à la mise en œuvre des activités du projet. Toutes les activités mises en œuvre tiennent en compte l'aspect du genre et impliquent les filles et les femmes. La disparité entre les hommes et femmes ainsi que filles et garçons dans certaines activités comme celles des cadres de concertation s'explique par le fait que certains cadres de concertations étaient existants et nécessitaient qu'une redynamisation et le nombre des femmes impliquées dans ces activités était en dessous de la moyenne et à cela s'ajoute de perceptions culturelles qui impliquent plus les hommes que des femmes aux activités du projet. À Mwenga par exemple les femmes qui sont souvent impliquées dans la réalisation des activités de certains projets communautaires sont indexées et surnommées « femmes capables ». Cette situation met la plupart des femmes à l'écart et sont plus réticentes à participer aux activités du projet. À titre d'exemple, sur un total de 115 membres des cadres de concertations seulement 42 femmes et jeunes filles y sont dynamiques. Toutefois pour les activités de réinsertion le nombre des jeunes filles a été supérieur aux garçons. Des efforts sont menés dans le but d'améliorer les perceptions dans les rôles des hommes et des femmes dans les communautés

Défis et problèmes :

Les principaux défis dans la promotion de l'égalité de genre auxquels le projet est confronté sont :

- les pesanteurs socioculturelles qui empêchent l'application des lois et dispositions légales relatives au genre.
- la faible scolarisation des filles qui est un frein à leur éducation et à leur sensibilisation sur leurs droits en santé sexuelle et reproductive.

VI.2 PLAIDOYER

Le projet a mené des activités de plaidoyer au niveau national et provincial

Au niveau national le Coordonnateur General et les coordonnateurs nationaux ont participé à des réunions de présentation du projet d'appui à l'employabilité des jeunes de la RDC financé par la BAD à hauteur de 84 millions de dollars. Ce projet sera mis en œuvre dans les provinces du Haut Katanga et du Lualaba à partir de 2020. Plusieurs autres rencontres ont eu lieu avec certains départements clés et l'UNFPA.

Grace a ces activités de plaidoyer le projet reçoit gratuitement des produits contraceptifs de l'UNFPA à travers ABEP-ND

Au niveau provincial le plaidoyer est mené par les membres du consortium dans les trois provinces. Ces activités ont permis l'implication du Ministère de la santé dans la formation des prestataires cliniques

VI.3 STRATEGIE DE PERENNISATION

L'approche multidimensionnelle de la pérennisation prend en compte la résultant de processus et de résultats interdépendants au travers de 4 composantes principales: capacités institutionnelles / de gestion des communautés et des autorités, technique qualité des interventions et capacité financière des communautés à payer les services, complétée par l'engagement du gouvernement / des autorités allouer des ressources financières pour soutenir la mise en œuvre continue des interventions et des déterminants sociaux pour l'individu et la communauté. Le plan de pérennisation joint en **annexe 6** se base sur les quatre volets ci-après :

Volet institutionnel

Il s'agit de signer des partenariats avec le PTF et des gouvernements locaux traduits en Memorandum of Understanding (MoU). Ces MoU sont les documents juridiques et techniques permettant à chaque partie de suivre l'exécution des engagements individuels et consensuels. Ces accords de partenariat public-privé permettront la prise en charge des enfants sortis des mines pour leur réinsertion socioprofessionnelle et scolaire avec le Ministère de l'Education Nationale.

Volet technique

Consistera au renforcement des compétences des différents membres des cadres de concertation et responsables du projet en technique de mobilisation de ressources, gestion axée sur les résultats, la supervision et le suivi régulier du projet. Ce transfert de compétences se fera durant le reste du projet afin de préparer les décideurs locaux et les communautés à l'appropriation des résultats du projet.

Volet social

Le projet appuiera les collectivités locales dans la sensibilisation pour l'application des Lois et réglementations relatives à la protection des droits des enfants.

Volet économique

Le projet mènera des séances de plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources additionnelles pouvant pérenniser les activités de sortie et d'appui aux enfants et jeunes travaillant dans et autour des mines. Des formations sur les techniques de plaidoyer sont menées dans les trois provinces afin de mieux renforcer les capacités des responsables du projet en techniques de plaidoyer et mobilisation de ressources.

Il s'agit concrètement d'amener les autorités locales à prendre en charge les frais liés à la réinsertion socioprofessionnelle et scolaire après la fin du projet.

Le plan de mobilisation de ressources comportera les activités suivantes :

plan détaillé de mobilisation de ressources sera élaboré et servira de guide pour l'organisation des activités :

- Organiser des séances de Plaidoyer auprès des PTF et des opérateurs économiques
- Le Coordonnateur du consortium au niveau de chaque province est responsable de l'organisation des séances de plaidoyer et de mobilisation de ressources. La périodicité de ces séances sera mensuelle et le suivi fonction des rendez-vous obtenus auprès des décideurs locaux et des PTF. Un guide de plaidoyer et de mobilisation de ressources doit être élaboré en vue de faciliter cette activité stratégique du projet.
- Elaborer et signer des accords de partenariat

Les résultats des engagements des PTF et des gouvernements locaux seront traduits en Accords de partenariat ou Memorandum of Understanding (MOU). Ces MoU sont les documents juridiques et techniques permettant à chaque partie de suivre l'exécution des engagements individuels et consensuels.

Organiser des campagnes de collecte de fonds pour la survie des enfants et des victimes de VBG

Chaque Coordination provinciale organisera une à deux campagnes de collecte de fonds par an. Les fonds collectés seront versés dans un compte du projet et utilisés uniquement pour soutenir les activités après la clôture du projet. Les cadres de concertation seront responsabilisés dans la gestion des fonds collectés

VI.4 PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication joint en **annexe 7** a été élaboré avec l'appui technique de l'AMC à travers le PSAT.

Il comporte deux domaines : la communication interne et la communication externe. Sa mise en œuvre permettra d'améliorer la communication et la visibilité du projet sur le plan interne et externe.

VII. PRIORITES POUR PROCHAINE ETAPES

Les prochaines étapes sont marquées par la mise en œuvre du PTA 2019-2020.

Au niveau de la coordination il s'agit de l'organisation de la première réunion du comité de pilotage national

Le renforcement des capacités des agents de terrain et des superviseurs sur la gestion des cas est une des priorités de ce PTA.

La mise en œuvre du plan de communication intégrée du projet et la diffusion du plan de pérennisation du projet sont également des étapes importantes à mettre en œuvre.

Les résultats atteints par le projet sont mitigés. Par rapport aux cibles ou bénéficiaires primaires le projet a fait des efforts remarquables au vu de la réalisation de la plupart des extrants (15/16). Les prochaines étapes seront axées sur la consolidation des acquis et la poursuite des activités menant aux résultats immédiats.

Le PTA 3 (2019-2020) met l'accent sur le renforcement de la coordination a tous les niveaux, la création d'une synergie d'action au niveau terrain afin de parler d'un seul projet « TUKINGE WATOTO » au lieu des ONGs membres du consortium. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la communication et de la visibilité du projet au niveau national et international.

VIII. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de bénéficiaire

Annexe 2 : Résultats vs PFM

Annexe 3 : Cadre logistique actualisé

Annexe 4a et 4b : Cadre d'évaluation des performances actualisé

Annexe 4 : Registre de risques actualisé

Annexe 6 : Stratégie de pérennisation

Annexe 7 : Plan de communication